

FORMULE 74Y
COUR DU BANC DU ROI
Centre de _____

AFFIDAVIT ATTESTANT LA SOLVABILITÉ DES CAUTIONS

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU _____,
(nom du défunt)

nous soussignés, _____,
(nom de la première caution)

de _____, au Manitoba,
(ville/village)

et _____,
(nom de la deuxième caution)

de _____, au Manitoba,
(ville/village)

déclarons individuellement sous serment ce qui suit :

1. Nous sommes les cautions proposées à l'égard de l'administrateur envisagé pour les biens (ou selon le cas) de feu _____,
(nom du défunt) lequel administrateur est désigné dans le cautionnement pour la bonne administration de ces biens (ou selon le cas).

2. Je soussigné, _____, déclare quant à moi
(nom de la première caution) sous serment ce qui suit :

Mon lieu de résidence est correctement indiqué ci-dessus et la valeur de mon actif et de mes biens est égale ou supérieure à _____ \$, déduction faite
(montant) de toute charge les grevant, de toutes dettes et obligations ainsi que de toute autre somme dont je suis redevable à titre de caution, à titre d'endosseur ou à tout autre titre.

3. Je soussigné, _____, déclare quant à moi
(nom de la deuxième caution)
sous serment ce qui suit :

Mon lieu de résidence est correctement indiqué ci-dessus et la valeur de mon actif et de mes biens est égale ou supérieure à _____ \$, déduction faite
(montant)
de toute charge les grevant, de toutes dettes et obligations ainsi que de toute autre somme dont je suis redevable à titre de caution, à titre d'endosseur ou à tout autre titre.

4. Nous avons chacun 18 ans révolus.

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,
(i n d i v i d u e l l e m e n t) d e v a n t m o i
à _____,
(ville/village)
au Manitoba, le _____.
(date)

Signature de la première caution

Signature de la deuxième caution

Notaire public/commissaire à l'assermentation
dans et pour la province du Manitoba
Ma commission se termine le _____.
(date)